



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU**

**25 avril 2018**

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h00
Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Procurations :	3
Monsieur Christian CORNEC donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Le COZ, Madame Isabelle BUREL donne procuration à Madame Odile DIVANAC'H, Monsieur Paul PRIOL donne procuration à Madame Nelly MARECHAL	
Nombre de votants :	19
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent.  
Madame GUILLOU demande avant d'approuver le compte-rendu que l'une des questions à l'ordre du jour soit traitée.

Monsieur Le maire refuse car le compte-rendu concerne ce qui a été dit lors du précédent conseil non l'ordre du jour de celui-ci.

Le compte-rendu est approuvé par 15 voix pour et 4 voix contre.

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique souhaiter rajouter une décision modificative d'ordre technique demandée par le trésor Public : pas d'opposition.

### **1. Tirage au sort des Jurés d'Assises pour 2019**

Monsieur Gilles SERGENT, maire de BEUZEC-CAP-SIZUN, participe au tirage car les deux communes sont associées dans le cadre des Jurés d'Assises.

- Trois tirages au sort pour la commune de BEUZEC-CAP-SIZUN
  - o PLOUHINEC Guy, Trélaz
  - o DA SILVA Antonio, 44 route de Kerouan Vian
  - o MARC'H Romain, Kernaët
- Trois tirages au sort pour la commune de PONT-CROIX
  - o LE MOIGNE KERIVEL Christine, Kergroas,
  - o LE FLOCHLAY Jean-Claude, Moulin Bonis
  - o LIGAVANT GUEGUEN Renée, 7 rue aux œufs

### **2. Avenant au marché de la Médiathèque**

Monsieur la Maire présente à l'assemblée un avenant proposé par le Maitre d'œuvre des travaux d'aménagement de la Médiathèque sur le lot n°2 Ravalement, il s'agit de travaux en moins-value :

- Avenant n°1 sur le lot n°2 ravalement pour – 3 935,81 € HT.

**VOTE : 15 voix pour et 4 contre**

### **3. Validation des marchés de maîtrise d'œuvre de la Mairie et de la Médiathèque**

Monsieur la Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération n°43/2016 du 29 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet GIRARD pour les travaux de la médiathèque pour un montant prévisionnel de 14 960,00 € HT.

Il s'agissait d'une rémunération forfaitaire qu'il convient de confirmer d'autant que l'estimatif des travaux a été respecté.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de confirmer la rémunération définitive du maître d'œuvre à 14 960,00 € HT.

**VOTE : 15 voix pour et 4 abstentions**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération n°58/2014 du 3 octobre 2014, il avait été décidé de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre de Neil LAWRIE pour les travaux de rénovation de la mairie pour un montant prévisionnel de 28 000,00 € HT.

L'estimatif des travaux de 550 000,00 € HT ayant été respecté, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de confirmer la rémunération définitive du maître d'œuvre à 28 000,00 € HT.

**VOTE : 15 voix pour et 4 contre**

#### **4. Vente de lots au lotissement Le Clos de Kervillou**

Monsieur le Maire indique que la municipalité a considéré que, compte-tenu des difficultés à vendre les terrains du lotissement, la vente par agences immobilières peut être un plus car celles-ci ont des réseaux de clients.

Il précise que la difficulté pour ce lotissement est que le prix de 50 €/m<sup>2</sup> est élevé par rapport à la moyenne pratiquée dans les environs même s'il faut prendre en compte l'assainissement collectif dont bénéficie notre lotissement. Il souligne qu'un autre frein est le montant des taxes locales à PONT-CROIX.

Monsieur MOAN et Madame GUILLOU interrogent le maire sur le mandat de vente qu'ils demandent à pouvoir consulter. Monsieur le Maire précise que ce mandat est passé auprès de l'Agence Plaza Immobilier de Pont-l'Abbé. Il accepte une interruption de séance pour permettre de le consulter.

A la question de Monsieur MOAN, Monsieur le Maire précise que le montant des frais par vente est de 4 500,00 € et que l'exclusivité n'est prévue que sur 3 mois et cesse par simple courrier à l'issue de ce délai.

Madame GUILLOU indique qu'il lui paraît gênant que la représentante de l'agence sur le territoire soit conseillère municipale. Monsieur le Maire précise qu'elle est seulement salariée de l'agence.

Monsieur le Maire indique être tout à fait prêt à signer des mandats avec d'autres agences pour permettre la vente des lots restants.

Monsieur le Maire précise que l'objectif étant de faciliter la vente des lots, il ne s'agit pas d'augmenter la charge pour l'acquéreur. Il propose donc de modifier la délibération de fixation du prix de vente en maintenant le prix de vente à 50 €/m<sup>2</sup> mais en précisant que les éventuels frais d'agence sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux décisions à prendre :

- La première fixant le prix de vente à 50 €/m<sup>2</sup> mais en précisant que les éventuels frais d'agence sont à la charge de la commune.
- La seconde validant le mandat de vente et autorisant la commune à prendre en charge les frais de 4 500,00 €.

**VOTE : 15 voix pour et 4 contre**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de procéder à quelques modifications sur le budget du lotissement pour tenir compte des décisions précédentes.

#### **Dépenses de Fonctionnement :**

C/6042 Prestations de services : + 15 000,00 €

#### **Recettes de Fonctionnement :**

Opération d'ordre 042

C/71355 Produits de cessions : + 15 000,00 €

#### **Dépenses d'investissement :**

Opération d'ordre 040

C/3555 Variation de stock : + 15 000,00 €



**Recettes d'investissement :**

Opération d'ordre 040

C/3354 Etudes et prestations de services : + 15 000,00 €

**VOTE : 15 voix pour et 4 contre****5. Création de deux postes d'emplois aidés**

Monsieur la Maire propose à l'assemblée la création de deux postes d'emplois aidés sur une base de 35h hebdomadaires pour un recrutement à minimum à 20h hebdomadaires. Il précise que dans le nouveau dispositif des emplois aidés, la participation de l'Etat est de 50% sur 20h.

Monsieur MOAN considère que ce n'est pas aux mairies de monopoliser les CAE sachant que des associations ont du mal à en obtenir.

Monsieur le Maire indique que la difficulté est liée à la restriction des domaines dans lesquels peuvent être créés des contrats de CAE et que ces conditions prévoient explicitement les communes rurales de moins de 3 500 habitants.

Il précise aussi qu'il considère que c'est également le rôle social d'une commune d'accompagner vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées ce qui est l'objet des contrats CAE.

**VOTE : unanimité**

Question de Madame GUILLOU sur le poste RH qui va être créé à la CCCSPR partagé avec les villes de PLOUHINEC et PONT-CROIX. Monsieur le Maire précise que cet agent sera principalement sur la CCCSPR et la ville de PLOUHINEC notamment dans un premier temps. Il souhaite qu'un diagnostic RH soit réalisé sur la commune.

**6. Mission complémentaires A-MAR**

Monsieur la Maire indique à l'assemblée que des prestations supplémentaires ont été demandées au cabinet A-MAR Paysages dans le cadre de leur contrat de maîtrise d'œuvres.

La première concerne le périmètre d'aménagement des abords du petits séminaire qui est élargi pour inclure les espaces extérieurs entre l'aile est et le Boulevard du général de Gaulle.

Le second concerne la création d'un accès et de stationnement sur le terrain que sera cédé à la commune par un propriétaire pour l'aménagement du quartier de Keridreuff.

Le devis prévoit 600,00 € HT de rémunération forfaitaire pour chacune de ces prestations supplémentaires soit 1 200,00 € HT.

**VOTE : unanimité****7. Décision modificative n°1 budget communal.**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de procéder à une modification sur le budget de la commune suite à l'intégration du résultat d'investissement du budget d'assainissement et à des régularisations demandées par le trésor Public

**Dépenses de Fonctionnement :**

C/673 Annulations titres antérieurs : + 2 500,00 €  
C/023 Virement à la section d'investissement : - 2 500,00 €

**Section d'Investissement****Recettes d'investissement :**

C/021 Virement de la section de fonctionnement : - 2 500,00 €  
C/1641 Emprunts : + 2 500,00 €  
C/001 Excédent d'investissement reporté : - 8 937,51 €

**Dépenses d'investissement :**

C/001 Déficit d'investissement reporté : - 8 937,51 €

**VOTE : unanimité**

### Questions diverses

Monsieur Alex KERIVEL demande si le déménagement du centre de loisirs aura lieu en septembre.  
Monsieur le Maire indique que les travaux sont programmés dans le grand bâtiment de l'école maternelle et qu'ils seront réalisés avant l'été. Il faudra ensuite réaliser quelques travaux dans les autres locaux pour permettre le transfert de la Maternelle et l'installation du centre de loisirs.

Madame Nelly MARECHAL demande si les tontes sont autorisées le dimanche.  
Monsieur le Maire indique que ce genre de petits travaux n'est autorisé que le dimanche de 10h à midi. Madame MARECHAL demande qu'un rappel soit fait auprès de la population.

Monsieur le Maire lève la séance.  
Fin de séance le 25 avril 2018 à 21h30  
Fait et affiché à PONT-CROIX, le 07 mai 2018

Le Maire  
Benoît LAURIOU

